

CONSEIL MUNICIPAL DE 24 Septembre 2020

175X20

INDEMNITES DE FONCTION **MAIRE – ADJOINTS – CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 4 Juillet 2020 constatant l'élection du Maire et de 10 adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 21 320 habitants au 1er Janvier 2020 (recensement servant de base de calcul pour la période 2020-2026), le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 90%,

Considérant que pour une commune de 21 320 habitants au 1er Janvier 2020, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 33%,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction selon le tableau joint en annexe, sachant que l'indemnité de fonction du Maire telle qu'elle est fixée n'ouvre pas à écrêtement dans la mesure où l'ensemble des indemnités de fonction qu'il perçoit au titre de ses différentes fonctions est inférieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire de base

Après avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire
au taux de 84,85% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- DECIDE de fixer le montant des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués selon les modalités ci-annexées.
- FIXE la date d'application de cette décision à la date d'installation du conseil municipal soit le 4 Juillet 2020 pour le Maire et aux dates où les arrêtés de délégation sont exécutoires ayant reçu une délégation selon les modalités ci-annexées.
- DIT que l'indemnité de fonction du Maire telle qu'elle est fixée n'ouvre pas à écrêtement dans la mesure où l'ensemble des indemnités de fonction qu'il perçoit au titre de ses différentes fonctions est inférieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire de base
- APPROUVE la nouvelle répartition des délégations au sein des élus.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 8 M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU – GORLIER
LACROIX – SCAMARONI - FUSONE - COCH

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 25 Septembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI

ANNEXE

REPARTITION DES INDEMNITES

ENVELOPPE GLOBALE :

MAIRE : 90 % de l'indice brut terminal
Soit $3889,38 \times 90 \% = 3\,500,44 \text{ €}$

ADJOINTS : 33 % de l'indice brut terminal
Soit : $(3889,38 \times 33 \%) = 1283,49$
Soit pour 10 Adjointes : **12 834,95 Euros**

Soit un total de **16 335,39 €**

REPARTITION PAR ELUS :

MAIRE : **84,85%** de l'indice brut mensuel soit **3 300,00 €**

ADJOINTS :

1° Adjoint : **28,28%** de l'indice brut mensuel soit **1 100,00 €**

du 2° au 10° adjoint : 21,08 % de l'indice brut mensuel soit **820,00 €**

Reste donc à répartir : $16\,335,39 \text{ €} - 11\,780,00 \text{ €} = 4\,555,39 \text{ €}$

CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES :

Nombre de délégations :

- 12 conseillers municipaux délégués en cas d'absence ou d'empêchement :

6,00 % de l'indice brut mensuel soit **233,36 €**

- 1 conseiller municipal délégué aux quartiers, à la proximité et aux anciens combattants

21,08% de l'indice brut mensuel soit **820,00 €**

- 1 conseiller municipal délégué à la culture, au patrimoine et aux traditions de la Povençe

12,00% de l'indice brut mensuel soit **466,72 €**

- 1 conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et espaces verts

12,00% de l'indice brut mensuel soit **466,72 €**

Total des conseillers municipaux : **4 553,76 €**

TABLEAU RECAPITULATIF

<i>NOM - Prénom</i>	<i>FONCTION</i>	<i>INDEMNITES ALLOUEES (% Indice brut terminal)</i>
Michel AMIEL	Maire	84,85%
Jean-Marc LEONETTI	1 ^{er} Adjoint aux Services Techniques et Aménagement de proximité	28,28%
Monique SLISSA	2ème Adjoint au Développement durable, à la Transition écologique et à la Vie associative	21,08%
Pierre TONARELLI	3ème Adjoint aux sports et aux Associations sportives	21,08%
Sophie CHAVE-HAMEL	4ème Adjoint à l'Éducation, la Restauration et aux Affaires Péri-scolaires (notamment la signature des PAI dans les établissements scolaires et dans les ALSH)	21,08%
Claude FARCI	5ème Adjoint à la Police Municipale, la Prévention de la délinquance, à la Sécurité et l'Accessibilité des Bâtiments	21,08%
Aline AUREILLE	6ème Adjoint à la Cohésion Sociale – Handicap et au CCAS	21,08%
Jean-Philippe MUSSO	7ème Adjoint aux Finances et Contrôle de Gestion	21,08%
Agnès PASQUALETTO-AMIEL	8ème Adjoint à La Santé – l'Espace Famille – la Prévention des Risques Professionnels – Seniors (prévention – santé - animation)	21,08%
Grégory BOUCHET	9ème Adjoint au Commerce, Économie, Emploi, Tourisme et Syndicat d'Initiative	21,08%
Caroline TCHELEKIAN	10ème Adjoint à la Petite Enfance, la Jeunesse et les ALSH (notamment la signature des PAI)	21,08%
Mihaela BITTARD	Conseiller municipal à la Communication, aux ALSH (notamment la signature des PAI) et aux Affaires Péri-scolaires	6,00%
Fabrice VEGA	Conseiller municipal délégué aux Quartiers/ Proximité / Anciens combattants	21,08%
Carine VASSALO-TAGLIANTE	Conseiller municipal à la Petite Enfance	6,00%
Gérard PATOT	Conseiller municipal délégué à la Voirie / Réseaux / Espaces verts	12,00%
Laura PEREZ	Conseiller municipal à la Prévention de la délinquance et à la commande publique	6,00%
Didier LONG	Conseiller municipal délégué à la Culture / Patrimoine / Traditions de la Provence	12,00%
Audrey VILLE	Conseiller municipal à la transition écologique	6,00%
Joël DESROCHES	Conseiller municipal aux risques professionnels et à la Démocratie Participative	6,00%
Patricia BOISGARD	Conseiller municipal au Cadre de Vie, à la Protection de la Forêt et à la Réserve Communale de Sécurité	6,00%
Serge MUSCAT	Conseiller municipal aux Bâtiments Communaux	6,00%
Joëlle BALTZ	Conseiller municipal à l'Espace Famille	6,00%
Julien DARDENNES	Conseiller municipal à la Restauration	6,00%
Sylviane REAU	Conseiller municipal à la Cause animale / Ferme pédagogique	6,00%
Vincent LEUCA	Conseiller municipal à l'Eclairage Public	6,00%
Audrey GIALLO	Conseiller municipal à l'Animation Séniors	6,00%